

# Déchets Dangereux des activités de pêche et de plaisance

## La définition des déchets dangereux des activités de pêche et de plaisance

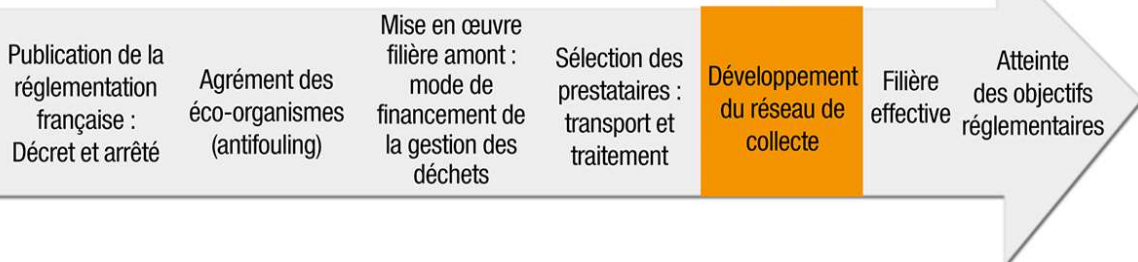
Il s'agit des déchets issus de la maintenance des bateaux et des activités de pêche et de plaisance qui peuvent présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. C'est pourquoi il est strictement interdit de les jeter à la poubelle ou de les brûler. Les déchets dangereux doivent suivre une filière spécifique.



**Huile, bidons d'huile vides, filtres à huile, filtres à gazole, peinture antifouling, fusées de détresse (feux à main, fusées parachute, fumigènes flottant), batteries, chiffons souillés...**

A chaque type de déchets, il existe une filière appropriée.

## L'avancement de la filière en Guadeloupe



## Les chiffres clés de la Guadeloupe

- Gisement de 200 tonnes d'huiles usagées issues de la pêche et de la plaisance
- 35 % des ports équipés de bornes de collecte des huiles
- Moins de 25 % du gisement d'huiles usagées collecté et traité conformément en 2013
- 1 prestataire pour la collecte et le prétraitement des huiles usagées : SARP CARAÏBE
- Gisement de 8 tonnes de pots d'antifouling souillés par an (11 700 pots)
- Gisement de 3,5 tonnes de signaux de détresse pyrotechniques en fin de vie par an

## Où déposer vos huiles usagées (huile de vidange du moteur du bateau, bidon d'huile) ?

L'huile usagée et les bidons doivent obligatoirement être déposés dans une borne de collecte des huiles usagées. Elles sont à disposition sur certains ports de pêche ou de plaisance, et en déchèterie. Les bornes sont régulièrement vidées par la société SARP CARAÏBE.

Il est formellement interdit de verser de l'huile au sol. Réalisez votre vidange dans une installation prévue à cet effet, au-dessus d'un sol étanche. Prévoyez des copeaux ou du sable pour absorber l'huile en cas de déversement accidentel. Ne stockez pas de bidons ou de fûts d'huile sur un sol non étanche.



# Déchets Dangereux des activités de pêche et de plaisance



## Où déposer vos pots d'antifouling ?



≤ 2,5 litres  
Déchèterie  
(déchets dit « ménager »)



> 2,5 litres  
(déchets dit  
« professionnel »)



Ne jetez jamais de peinture antifouling dans le milieu naturel, ou dans les canalisations d'eaux usées. Vous pouvez déposer votre pot à la déchèterie ou à SARP CARAÏBE selon le volume du pot, même s'il reste de la peinture dedans. Dans le cas d'un déchet professionnel la prise en charge est payante.

## Où déposer vos filtres à huile et chiffons souillés ? A la déchèterie

Déchèterie de la Gabarre	Carrefour Grand-Camp 97139 Les Abymes	0590 83 39 01	Du lundi au samedi de 7h à 17h
Déchèterie de Petit- Pérou	ZA de Petit-Pérou 97139 Les Abymes	0590 82 93 71	Le lundi de 13h à 18h Du mardi au samedi de 7h à 18h Le dimanche de 7h à 13h
Déchèterie de Saint-François	Lieu-dit Desvarieux 97118 Saint-François	0590 22 20 41	Le lundi de 12h30 à 17h Du mardi au vendredi de 7h à 17h Le samedi de 7h à 15h30 Le dimanche de 7h à 11h30
Déchèterie du Moule	Caillebot 97160 Le Moule	0590 23 85 03	Le lundi de 10h à 13h Du mardi au samedi de 7h à 12h Le dimanche de 7h à 12h
Déchèterie du Lamentin	ZI La Jaula 97129 Le Lamentin	0590 28 57 48	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h à 15h Mercredi de 7h à 18h Samedi et dimanche de 7h à 13h
Déchèterie de Deshaies	Lieu-dit "Lahaut" 97126 Deshaies	0590 28 57 48	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h à 15h Mercredi de 7h à 18h Samedi et dimanche de 7h à 13h
SARP CARAÏBE (déchets des professionnels)	La Jaula 97129 Le Lamentin	0590 38 30 38	Pour le professionnels

## Où déposer vos signaux de détresse usagés ?

Contactez votre fournisseur car ce sont les producteurs (fabricants et importateurs) qui doivent assurer leur élimination. Certains ports de pêche vous proposent également de les collecter.

## Où déposer vos batteries usagées ?

Stockez-les dans un bac étanche pour éviter toute fuite au sol. Déposez votre batterie usagée à une société :  
Antilles Environnement Recyclage (AER), ZI La Jaula 97129 LAMENTIN , 0590 28 29 10  
Société Nouvelle de Récupération (SNR), Rue Henri Becquerel 97 122 BAIE-MAHAULT, 0590 38 11 95  
SARP CARAÏBE, ZI La Jaula, 97129, 0590 38 30 38

## Pour en savoir plus...

- Consulter le site de la Région Guadeloupe : [www.regionguadeloupe.fr](http://www.regionguadeloupe.fr)
- Téléchargez le rapport complet sur <https://guadeloupe.ademe.fr/mediatheque/publications/dechets>
- Consultez le rapport de l'Observatoire des Déchets de Guadeloupe (Région Guadeloupe, Conseil Général, DEAL, ADEME).